

Rapport N° 237

Intersection promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève – Modification et sécurisation du carrefour

Demande d'un crédit de réalisation pour les travaux d'aménagement routier de CHF 93'000.- TTC

Nyon, le 15 décembre 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 1^{er} décembre à 19h30 en présence de Mesdames Breitenmoser Sandrine, Enggist Béatrice, Ernst Myriam (rapporteuse) et Messieurs Jackson Bryan, Ueltschi Bernard, Vuille Jean-Pierre (président), Wieser Daniel et Willi Bernhard.

La Municipalité était représentée par Messieurs Olivier Mayor, Municipal et François Menthonnex, chef de service Travaux et Environnement. Qu'ils soient ici remerciés pour toutes les réponses et les informations fournies à la commission.

Monsieur Mayor commence par expliquer que la démarche de modification du carrefour entre la promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève provient d'une demande des riverains indiquant qu'il est difficile de s'engager depuis la promenade en direction de Nyon, en particulier en été quand le trafic est décuplé dans ce quartier près du lac. La demande des riverains relève également un problème de visibilité des cyclistes à ce carrefour et demande la sécurisation du passage pour piétons. Monsieur Mayor compare la situation à une station balnéaire presque vide en hiver et très fréquentée en été.

Monsieur Mayor explique ensuite que la configuration des lieux et les contraintes foncières font qu'un réaménagement lourd du carrefour n'est pas envisageable. Le projet s'inscrit donc dans l'emprise existant du domaine public. Il résume que le projet final, qui consiste en une accumulation de micro-mesures, a été présenté aux riverains qui l'ont généralement bien accueilli.

Monsieur Mayor passe la parole à son chef de service, Monsieur Menthonnex, qui explique que ce projet a mobilisé trois services, à savoir Police, Mobilité et Travaux et Environnement, ce qui a permis des additions utiles de compétences. Monsieur Menthonnex dit que plus de 13'000 véhicules par jour empruntent la route de Genève, contre 600 véhicules par jour sur la Promenade de Mont-Blanc. C'est un carrefour très particulier dit « en sifflet », c'est-à-dire deux voies quasi parallèles qui se rejoignent dans un espace très restreint. Il y a des problèmes de visibilité, la signalisation est mal implantée et la piste cyclable est en conflit avec les voitures. S'ajoutent à cela les piétons. Chacun essaie de trouver sa place.

Monsieur Menthonnex explique que plusieurs variantes ont été évaluées, pour améliorer les conditions pour les **voitures** depuis la Promenade du Mont-Blanc sur la route de Genève en direction de Nyon, tout en insérant le **vélo** dans l'équation et en donnant un espace sécurisé aux **piétons**.

La solution retenue consiste en une série d'aménagement routiers et de mesures de marquage ayant pour objectif principal l'augmentation de la sécurité pour tous les usagers de ce carrefour. Il améliore notamment les conditions de visibilité et l'identification des différents espaces utilisés par les usagers. Monsieur Menthonnex résume les aménagements prévus :

- Le carrefour sera défini en « zone de partage », ce qui sera matérialisé par un revêtement coloré visant à atténuer son caractère routier et accentuer le sentiment d'espace partagé par tous les usagers ;
- Le bord de la chaussée de la route de Genève sera matérialisé par deux rangs de pavés ;
- Un îlot pavé sera aménagé afin de réserver une zone d'attente pour les piétons ; il permettra aussi de séparer clairement le flux des véhicules entrant et sortant de la promenade du Mont-Blanc ;
- Les cycles rejoindront la piste mixte en direction de Genève après avoir franchi le carrefour ;
- Le « cédez-le-passage » des véhicules sortant de la promenade du Mont-Blanc sera avancé, ce qui améliorera la visibilité vers la gauche ;

Des mesures complémentaires sont prévues (ligne blanche continue, léger décalage du passage piétons en direction de Genève, marquage en rouge de la piste cyclable, remplacement du miroir, etc.). De plus, Monsieur Menthonnex rappelle que la Municipalité a décidé en août 2015 de réduire la vitesse maximale autorisée à 50 km/h sur ce tronçon, ce qui augmente déjà sensiblement la sécurité des usagers.

Aux différentes questions des commissaires, Messieurs Mayor et Menthonnex répondent que la couleur du revêtement dans la zone de partage n'a pas encore été définie et que ce carrefour ne sera pas une zone mixte à 20 km/h : c'est un carrefour, les gens s'arrêtent !

Ils indiquent aussi que trois accidents ont eu lieu à ce carrefour depuis 2011, dont aucun n'a impliqué un cycliste. Monsieur Mayor ajoute que même si le cycliste se sait prioritaire sur la route de Genève, il sait également qu'il est le maillon faible et le revêtement rouge sur la piste cyclable lui indique qu'il circule sur une zone délicate.

La commission discute la possibilité de tout simplement interdire de tourner à gauche en direction de Nyon depuis la Promenade du Mont-Blanc. Monsieur Mayor répond qu'il faudrait quand même aménager le carrefour et qu'il faudrait envoyer les véhicules jusqu'au giratoire de Crans ce qui représenterait une importante surcharge de trafic sur la route de Genève déjà très fréquentée.

L'opportunité de mettre un feu de signalisation est également évoquée, mais Monsieur Menthonnex explique qu'un troisième feu à cet endroit, entre les deux feux déjà existants de Bois-Bougy et des Trois-Jetées, provoquerait un encolonnement de voitures sur la route de Genève. C'est une question de pesée d'intérêts. Pour la sécurité, un feu serait optimal, mais cela pénaliserait lourdement la fluidité du trafic. Actuellement, le temps d'attente pour les voitures sur la Promenade voulant tourner à gauche en direction de Nyon est estimé à une minute ; elles attendraient beaucoup plus longtemps avec un feu.

Le prix de CHF 93'000.- est le meilleur prix du marché des entreprises qui ont soumissionné.

La question de l'éclairage du passage piéton est posée, question à laquelle personne ne peut répondre sur le moment. A la demande de Monsieur Menthonnex, une équipe des Services Industriels s'est rendue sur place pour contrôler l'éclairage. En date du 14 décembre 2015, ces derniers ont confirmé que d'après les mesures effectuées, l'éclairage du passage piéton à l'intersection promenade du Mont-Blanc-Rte de Genève est à leur sens suffisant et est conforme à la norme EN 13 201 en vigueur.

Conclusions

Le carrefour entre la promenade du Mont-Blanc et la route de Genève pose des problèmes de sécurité qui résultent principalement de la configuration « en sifflet » du carrefour réduisant l'espace disponible et la visibilité au moment de s'engager sur la route de Genève depuis la promenade. Plusieurs variantes ont été évaluées ; le projet finalement retenu propose une série de mesures qui, sans réaménager complètement ce carrefour, permettent d'améliorer de manière significative la sécurité de tous ces usagers en réduisant les conflits potentiels entre automobilistes,

cyclistes et piétons et en améliorant la visibilité. La commission estime que le projet est bien ficelé, que la solution trouvée est adéquate et pragmatique et qu'il est difficile de faire mieux compte tenu de la configuration des lieux. Elle relève aussi que le projet a été généralement bien accueilli par les riverains. Elle demande néanmoins instamment que, quelle que soit la couleur du revêtement prévu pour le carrefour, ce revêtement soit « anti-glisse ».

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 237 concernant le financement des travaux de modification et sécurisation du carrefour à l'intersection de la promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 93'000.- TTC à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux de modification et de sécurisation du carrefour à l'intersection de la promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève ;
2. que le montant de CHF 93'000.- TTC sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission : Breitenmoser Sandrine, Enggist Béatrice, Ernst Myriam (Rapportrice), Jackson Bryan, Ueltschi Bernard, Vuille Jean-Pierre (Président), Wieser Daniel, Willi Bernhard